

## Corporation D.E.F.I et ses associés

Le rôle du comité de développement est :

- De consulter la population et les acteurs-clés de la municipalité afin d'en connaître les besoins pour les années à venir;
- De cibler les priorités, les enjeux et les projets selon les données recueillies;
- De favoriser la concertation et le partenariat dans le milieu;
- De préparer et rédiger rapport de consultation pour le présenter au conseil municipal;
- De définir quels seront les mécanismes de suivi de la consultation publique.



Les membres sont (première rangée): M. Claude Nappert, représentant de la Fabrique de Saint-Sylvestre, Mme Ginette Roger, directrice générale de la municipalité, Mme Céline Bilodeau, Corporation D.E.F.I., M. François Therrien, Corporation D.E.F.I., M. Laval Breton, Corporation D.E.F.I. (Seconde rangée) M. Éric Gobeil, représentant de la Fondation de l'École l'Astrale, M. Richard Therrien, porte-parole du comité et président de la Corporation D.E.F.I., Mme Anne-Marie-Boivin, Corporation D.E.F.I. et M. Sébastien Vigneau, Corporation D.E.F.I. Le comité est accompagné par Mme Isabelle Rabouin agente de développement au CLD de Lotbinière. Sont absents de la photo : M. Roger Couture, conseiller municipal et Mme Véronique Payeur, représentante de la FADOQ.

Un accompagnement offert par le



Vos idées.  
Nos ressources.  
Votre succès.



## VERS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL : SAINT-SYLVESTRE EN ACTION!

Le conseil municipal a confié le mandat à la *Corporation D.E.F.I et ses associés* de réaliser une consultation publique afin de déterminer les besoins et les priorités de la population.

Pourquoi un plan pour le développement de notre collectivité?

- Faire le point sur notre situation;
- Faire des choix pour organiser le développement;
- Orienter l'utilisation des ressources;
- Orienter les investissements;
- Mobiliser les citoyens autour d'objectifs clairs de développement;
- Convaincre les intervenants externes de la pertinence de notre développement;
- Se donner des outils de réflexion;
- Mettre en branle des projets de développement structurants.

Ce processus permet de :

- Constater l'état de la situation, ressortir les forces, faiblesses, opportunités, contraintes et de bien orienter les ressources;
- Se donner une vision de développement en tant que municipalité;
- Planifier le développement municipal à long terme (budget, ressources...);
- Répondre aux besoins des citoyens;
- Favoriser l'épanouissement de la collectivité;
- Mettre le citoyen au cœur du développement de sa communauté;
- De mettre en œuvre des actions et projets qui répondent aux défis de la municipalité.